

Les médias sociaux : ce qui est conforme et ce qui ne l'est pas



Conformité 101

Vous avez déjà compris que les médias sociaux ont redéfini notre façon de mettre en lumière, annoncer et promouvoir nos entreprises – et nous-mêmes. Une question vous paraît peut-être moins évidente : comment agir en conformité avec les politiques d'USANA lorsque vous faites appel aux médias sociaux pour développer votre entreprise de vente directe.



Voyez les moyens les mieux pensés et les plus simples pour vous assurer que votre entreprise soit toujours en règle lorsque vous partagez l'occasion d'affaires USANA avec les membres de votre réseau en ligne.

Vous pouvez...

- Participer aux médias sociaux
- Avoir une attitude positive
- Vous amuser
- Vous identifier comme Associé USANA indépendant
- Créer des liens vers tout contenu USANA officiel
- Traiter d'un style de vie sain
- Parler d'aider les autres à acquérir une qualité de vie
- Expliquer comment USANA aide à assurer un revenu supplémentaire (le cas échéant)
- Porter une attention particulière à la façon dont vous vous présentez sur le Web, ainsi qu'USANA

Vous ne pouvez pas...

- Utiliser USANA ou des marques de commerce dans le nom de votre page Facebook, ID Twitter, blogue, etc.
- Faire des allégations inappropriées sur les produits ou le revenu
- Recourir aux médias sociaux pour annoncer votre entreprise USANA : il est interdit, entre autres choses, de demander aux gens d'acheter des produits, d'adhérer ou de communiquer avec vous pour obtenir des renseignements sur USANA

Avis aux directeurs Or et plus haut :

La politique d'USANA en matière de publicité vous permet d'utiliser les médias sociaux à des fins publicitaires pour demander aux gens de communiquer avec vous en vue d'acheter des produits, de mieux se renseigner sur l'entreprise, de participer à une réunion, etc. Cependant, tout matériel publicitaire doit d'abord être approuvé par le Service de la conformité.

Pour mieux vous renseigner sur ce qui est conforme ou non en matière de démarches et propos sur les sites de médias sociaux, veuillez regarder le tutoriel vidéo Médias sociaux 101 et 201 sur le site USANAtoday.com. Nous voulons que vos démarches sur les sites de médias sociaux portent fruit. Pour toute question, communiquez avec le Service de la conformité au 1 801 954-7100 ou envoyez un courriel à compliance@usana.com.

Téléchargement des versions numériques des médias sociaux : bit.ly/USANAdigital
Site de média social du siège social : bit.ly/USANAcoporate



www.USANA.com